

Procès Verbal n° 12. Réunion du vendredi 9 juin 2006

Assemblée générale ordinaire de l'association « Forestiers du Monde® »

Etaient présents,

au titre du conseil d'administration (article 5 des statuts):

François DUGAST, Laurent GAUTHIER, Jean-Noël CABASSY,

en qualité d'adhérents :

Sylvie JOUVENCEAU, Vincent GILLET,

En qualité de citoyen,

Bruno STERLIN (Futur adhérent)

Excusés au titre du conseil d'administration (article 5 des statuts) :

Pascal CHARGER, Pascal OBSTETAR, Christine CABASSY-BEYLI

Lieu de réunion : Maison de la famille JOUVENCEAU à Premeaux-Prissey

Horaire : 20h00 – 24h00

Ordre du jour :

- 1 – Visite du site de reforestation pédagogique biodiverse de Premeaux-Prissey
- 2- Approbation du procès verbal n°11 du vendredi 3 mars 2006
- 3 - Election des membres du Conseil d'administration
- 4 - Traitement des adhésions (Bruno STERLIN)
- 5 - Plan départemental de production de la biodiversité. *Etat d'avancement*
- 6 - Exposition « Petites leçons de biodiversité ordinaire ». *Etat d'avancement*
- 7- Projet de définition législative du Régime Forestier. *Etat d'avancement*
- 8 - Guide pédagogique «Bâtir la forêt ». *Etat d'avancement*
- 9 - Création forestière biodiverse d'Arleuf. *Etat d'avancement*
- 10 - Convention Ligue de l'enseignement -FDM animations avec le Grand Dijon. *Etat d'avancement*
- 11 - Proposition de rencontre en milieu naturel avec le CODEVER 21
- 12 - Participation au grand Dej des associations du 24 septembre 2006
- 13 - Participation au conseil de gouvernance de la maison de l'environnement du Grand Dijon
- 14 - Rencontre familiale annuelle 2006. Samedi 15 juillet 2006. Programme
- 15 - Dates à retenir sur votre agenda

1) Visite du site de reforestation pédagogique biodiverse de Premeaux-Prissey

A l'initiative de Sylvie JOUVENCEAU, ce projet imaginé en 2002 est achevé en ce qui concerne l'implantation forestière réalisée notamment avec les écoliers du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Premeaux-Prissey. Novateur puisque s'agissant de la première réhabilitation forestière pédagogique biodiverse d'un site de dépôt de produits inertes par FDM, il l'est également par l'emploi d'un paillage naturel, solution non expérimentée à l'époque pour les créations forestières pédagogiques biodiverses d'Ouges et de Pasques. La végétation spontanée du site n'entrant pas en concurrence avec les plants forestiers, aucune intervention n'est proposée hormis la création d'un cheminement périphérique par broyage simple de la végétation sur la largeur du tracteur lors d'un unique passage. Il s'agit simplement de permettre aux citoyens et aux écoliers de fréquenter le site. Les sureaux seront conservés au regard de leur intérêt pour l'entomofaune. Par contre la Renouée du Japon, espèce invasive colonisatrice, pourra être broyée après vérification d'absence de nidification. Par ailleurs, la mairie envisage, conformément aux conseils de FDM, la protection de l'ensemble du massif boisé d'environ 4 ha (zone humide aulnaie-frênaie) englobant le site de réhabilitation forestière pédagogique biodiverse de 0,8 ha. FDM apportera autant que possible ses conseils et ses compétences.

2) Approbation du procès verbal n°11 de l'assemblée générale du 3 mars 2006

Le procès verbal n°11 de l'assemblée générale du 3 mars 2006 est approuvé.

3) Election des membres du bureau.

Suite à l'élection du 3 mars 2006, composent le premier **Conseil d'administration** élu les 7 membres suivants :

Pascal OBSTETAR, Laurent GAUTHIER, François DUGAST, Pascal CHARGERÉ, Christine CABASSY-BEYLI, Sylvie JOUVENCEAU, Jean-Noël CABASSY.

Aucun membre suppléant n'est désigné.

Suite à l'élection du 9 juin 2006, composent le premier **bureau** élu les membres suivants :

En qualité de Présidents : Pascal OBSTETAR, Jean-Noël CABASSY (Présidence collégiale)

En qualité de Secrétaire : Sylvie JOUVENCEAU

En qualité de Trésorière : Christine CABASSY-BEYLI

Le Préfet de Côte d'Or sera informé de l'élection et de la composition du conseil d'administration et du bureau.

4) Traitement des adhésions

L'adhésion du citoyen suivant est approuvée conformément à l'article 3 des statuts :

Bruno STERLIN

Rappel : Les nouveaux adhérents déclarent avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte déontologique et partager les valeurs humanistes et environnementales portées par « Forestiers du Monde ».

L'attention des adhérents est attirée sur l'usage ordinaire en vigueur au sein de « Forestiers du Monde® » du courriel (courrier électronique) pour les convocations, les invitations et les diffusions d'informations.

5) Plan départemental de production de la biodiversité

Suite au second publi-postage effectué courant mars 2006, les interlocuteurs institutionnels et associatifs suivants ont accepté de répondre :

Association Nature et Progrès, Le Parc Naturel Régional du Morvan, La Chambre d'agriculture de Côte d'Or le 3 mai 2006, EDF-GDF Distribution Côte d'Or, La SCNF Direction régionale, Voies Navigables de France, Le Conseil Général de Côte d'Or, La Ville de Dijon, Le CEOB-l'aile brisée. Extraits des réponses présentés en feuillet joint.

Un rendez vous avec le Conseil Général de Côte d'Or est programmé : présentation du projet « France Vivante » ainsi que sa déclinaison grand public que sera l'exposition « Petites leçons de biodiversité ordinaire » en cours de conception.

6) Exposition « Petites leçons de biodiversité ordinaire ». *Etat d'avancement*

Les textes de 12 panneaux ont été rédigés. Bernard LECLERCQ a accepté de les valider. Un illustrateur naturaliste est recherché. Patryck VAUCOULON est sollicité et accepte de nous apporter bénévolement son concours pour cette première collaboration. Deux illustrations sont sollicitées à titre de test et devront être validées avant accord définitif de collaboration. Un devis est sollicité auprès de l'infographiste Emmanuel BEAUDESSON (infographiste sollicité pour la première exposition FDM-GIE Toison d'Or). Vincent GILLET accepte de réaliser les diapositives qui illustreront le fondu-enchaîné de l'exposition. Les diapositives présenteront tout à la fois l'habitat du damier du frêne, les risques encourus (écrasement, capture pour collectionneurs notamment), les solutions possibles (limitation de circulation), etc. Une cinquantaine de diapositives seront réalisées afin de permettre une sélection définitive pour un diaporama d'une durée de moins de 5 minutes. Par ailleurs, **les volontaires sont invités à se manifester pour animer cette exposition programmée du 9 au 14 octobre 2006 au Centre Commercial de la Toison d'Or.**

7) Projet de définition législative du Régime Forestier

Suite au publi-postage d'un argumentaire juridique adressé au cours du mois de février 2006 aux ONGE et syndicats (liste présentée dans le PV n°11 de l'AG du 3 mars 2006) un second publi-postage fut réalisé courant avril 2006 au regard de l'absence quasi-totale de réponses. Seul le SNPA a répondu

négativement. Le SNUPFEN-CFDT par la voie de son Secrétaire général Philippe BERGER a téléphoné pour obtenir plus d'informations. Aucune réponse écrite à ce jour.

L'intérêt de légiférer sur la définition d'un régime forestier contemporain conciliant tout à la fois préoccupations sylvicole et environnementale est encore peu compris. L'idée, novatrice quant à la démarche d'associer pour la définition de son contenu représentants des personnels gestionnaires (syndicats) et les militants écologistes (ONGE), doit certainement encore cheminer. FDM continuera à tenter de convaincre ces interlocuteurs.

8) Guide pédagogique «Bâtir la forêt »

Les 15 photocopies couleurs, destinées aux divers partenaires pour validation avant émission du bon à tirer ont été adressées. Nous attendons encore la réponse officielle du Conseil régional de Bourgogne. Entre temps, décision fut prise d'adresser un exemplaire de la maquette à la fondation Nicolas HULOT pour la Nature et l'Homme ainsi qu'au Sénateur Yann GAILLARD, Président de la Fédération Nationale des Communes Forestières de France (FNCOFOR). Leurs réponses sont attendues avant émission du bon à tirer. Il serait pertinent de pouvoir présenter officiellement le guide lors de l'exposition « Petites leçons de biodiversité ordinaire » du 9-14 octobre 2006 au CC de la Toison d'Or) Dijon. Le guide pédagogique sera également adressé à l'UNESCO.

9) Création forestière biodiverse d'Arleuf (Projet de FDM-Nièvre et Morvan)

La commune d'Arleuf a voté dans son budget le montant nécessaire à l'acquisition du terrain, support de la prochaine création forestière pédagogique biodiverse. Un écrit de confirmation de cette démarche est demandé pour information de notre co-contractant EDF. Une prise de possession anticipée du terrain pourrait être sollicitée afin de permettre l'engagement des actions pédagogiques dès l'année scolaire 2006-2007. Un dossier « A l'Ecole de la Forêt » devra être déposé par l'école élémentaire d'Arleuf pour l'année scolaire 2006-2007.

10) Convention Ligue de l'enseignement Côte d'Or-FDM. Animations avec le Grand Dijon

La convention relative au programme d'actions pédagogiques destinées aux écoles élaborée entre FDM et ladite ligue fut signée le 31 mars 2006. Les fiches d'animations conçues sur la base du modèle relatif au cycle de l'arbre et l'intervention de l'homme dans ce cycle avec l'appui de Magalie JEUDY sont désormais toutes rédigées et remises à notre co-contractant. Conformément aux termes de la convention, Jean-Noël CABASSY, coordinateur des actions de FDM, est désormais agréé, après examen, en qualité d'animateur pédagogique par l'Inspection académique de Côte d'Or (Agrément délivré le 8 février 2006). Vincent GILLET et Jean-Noël CABASSY ont répondu aux sollicitations adressées à FDM au titre de l'année scolaire 2005-2006. Pour l'année scolaire 2006-2007, il est proposé que les animateurs volontaires de FDM pré-définissent leurs dates, lesquelles seront communiquées aux enseignants.

11) Proposition de rencontre en milieu naturel avec le CODEVER 21

Suite à la manifestation nationale du 18 mars 2006 du Comité de Défense des loisirs VERTs (CODEVER), proposition écrite fut adressée le 31 mars 2006 au délégué Côte d'Or du CODEVER d'organiser une rencontre courant septembre 2006 sur le terrain, rencontre pédestre le long d'un chemin rural afin d'étudier ensemble cet écosystème local. Vincent GILLET est volontaire pour réaliser cette animation à caractère naturaliste. Aucune réponse à ce jour du CODEVER 21.

12) Participation au grand Dej des associations du 24 septembre 2006

Programmé le dimanche 24 septembre 2006, appel est lancé aux adhérents pour animer le stand de FDM entre 10h00 et 18h00. Les panneaux de l'exposition « L'effet de serre et la contribution des forêts à sa limitation » seront le support de notre stand. Il sera naturellement possible aux membres présents de parcourir les autres stands...

13) Participation au conseil de gouvernance de la maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie du Grand Dijon

Sollicité le 10 avril 2006 par Le Grand Dijon pour intégrer l'un des collèges du conseil de gouvernance de ce nouvel outil, décision est actée d'intégrer le collège « Environnement ». Bruno STERLIN est désigné pour assurer la représentation officielle de FDM conformément aux articles 12, 13, 14 et 15 du Règlement intérieur.

14) Rencontre familiale annuelle 2006. Samedi 15 juillet 2006. Programme

Samedi 15 juillet 2006 sera la journée de rencontre familiale annuelle. Rendez vous à 10h00 en famille au centre de sauvegarde de la faune sauvage de l'ETOILE (Association ATHENAS) pour découverte du site et sensibilisation aux premiers secours à la faune protégée blessée. Prévoir les repas tirés du sac (pique-nique) puis toujours pour les enfants, l'après-midi, à quelques kilomètres de l'ETOILE (¼ d'heure en voiture) découverte de l'aire d'envol des oiseaux rapaces du château d'Arlay. Séance d'entraînement à 15h00. Le site est situé au sommet de la colline qui domine le château. Compter 20 minutes de marche à pied dans un chemin forestier en pente pour accéder à l'aire d'envol. Tarifs du mois de juillet non communiqués mais pour juin il fallait compter en tarif de groupe, 5 € par adulte et 3,50 € pour les enfants. L'Animation dure environ ½ heure. Le jardin du château d'Arlay s'offre ensuite à la balade. Le groupe de Forestiers du Monde® est annoncé.

15) date à retenir sur votre agenda : Vendredi 22 septembre 2006

Prochaine assemblée générale

Ces assemblées sont l'occasion de faire un point sur les dossiers en cours ou d'évoquer l'engagement de l'association sur un nouveau dossier.

Lieu proposé : siège de FDM, 42 B avenue Victor Hugo à DIJON. Horaires : 20h00 à 22h30